

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-six et le 26 février à 10h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'aéroport de Brive-Vallée de la réunion, 19600 NESPOULS – salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 18 février 2026.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

CAUVALDOR : Monsieur Jean-Claude **FOUCHÉ**, Président (suppléant de M. GINESTE)

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Françoise CAYRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2026-03 – Rendu acte des conventions d'AOT 2025

RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

Conformément à la signature de la convention d'exploitation de l'aéroport Brive-Souillac pour laquelle vous avez délibéré le 08 décembre 2022 (délibération 2022-33), l'exploitant est en charge de la préparation des conventions d'AOT et de leur exécution après l'approbation du Syndicat Mixte.

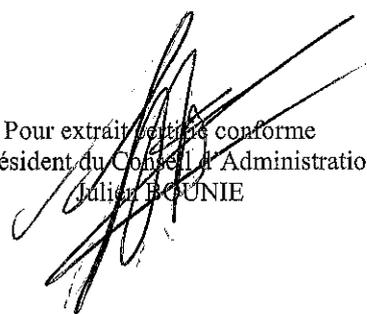
Ainsi, pour l'année 2025, les conventions d'AOT suivantes ont été délivrées :

Nom du bénéficiaire	Objet de l'autorisation	Durée de l'AOT
APRODIA	Espace surface commerciale (bar)	01/01/2025-31/12/2027
ARINC	Emplacement matériel de communication aéronautique	01/02/2025-27/01/2045
AVIS DELBOS Location	Location loueurs de véhicules (renouvellement)	01/01/2025-31/12/2027
EUROPCAR	Location loueurs de véhicules (renouvellement)	01/01/2025-31/12/2027
HERTZ	Location loueurs de véhicules (renouvellement)	01/01/2025-31/12/2027
ICTS	Bureau	01/10/2025-30/09/2028
LAJOIE Christophe	Garage d'aéronef	02/07/2025-01/07/2030
MCV Communication	Commercialisation espaces publicitaires	01/09/2025-31/08/2028
PEGASE AIRDROP	Emplacement hangar (renouvellement)	01/10/2025-30/09/2028
AEROCUB AF LOGNES	Garage d'aéronef	25/09/2025-01/10/2025
SKYBOX	Garage d'aéronef	01/06/2025-31/07/2025 01/09/2025-30/09/2025

Le Conseil d'Administration prend acte de ce bilan.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6
Votes : Pour : 6
 Contre : 0
 Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE



Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 13.03.2016.....
Publiée et notifiée le 13.03.2016.....

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.